



**Convention collective nationale des industries chimiques :  
VOLT FACE DE L'UIC !**



**A** l'issue de la réunion paritaire du 30 mai dernier et après 8 mois de bagarre, l'UIC remettait aux organisations syndicales un *projet d'accord sur l'obligation faite aux entreprises de la Branche Chimie, ou au moins aux adhérents des Organisations Patronales à défaut d'extension, de prévoir lors de leurs négociations relatives aux dispositions salariales, des garanties ne pouvant être inférieures à celles de la Convention Collective.*

*L'affirmation dans le préambule de ce projet à l'attachement et au respect des garanties instituées par la Convention Collective dans ses dispositions relatives aux salaires minima et au calcul des primes conventionnelles, allait dans le sens de la demande des Organisations Syndicales FO, FNIC-CGT et CFE-CGC de la Chimie.*

L'UIC indiquait à la fin de cette réunion que ce projet ne serait évoqué que brièvement pour relecture lors de la réunion paritaire du 28 juin et qu'elle n'accepterait pas de modifications importantes.

C'est pour cette raison que nous avons formulé que deux amendements :

- Un portant sur l'application de l'accord pour toutes les entreprises, y compris celles de moins de 50 salariés.

- Un autre de nature à préciser que tout ce qui était indérogable était ce qui était basé sur laquelle valeur du point, ce qui permettait de couvrir l'ensemble des primes conventionnelles.

Las ! Lors de la réunion paritaire du 28 juin, ce qui ne devait être qu'une relecture occupa la totalité de la réunion :

L'UIC est en effet revenu sur sa proposition et a proposé un texte de rappel des ordonnances, un texte vidé de toute substance qui n'invite même pas les entreprises à maintenir les primes conventionnelles.

Seule reste la jolie déclaration du préambule... qui de par sa nature n'engage à rien.

L'UIC estime que les discussions sont ainsi closes. Aussi a-t-elle envoyé son projet en indiquant qu'il était soumis à signature. Elle a précisé qu'elle ne s'engagerait que s'il y avait deux signatures du côté des organisations syndicales.

Ce n'est pas l'avis de la Fédéchimie FO.

La prochaine réunion paritaire aura lieu le 5 juillet et nous entendons bien continuer de porter la revendication soutenue par des milliers de salariés. Nous proposerons aux autres organisations de le faire de manière unitaire.